

## Réunion des délégués syndicaux et des représentants des employeurs du 27 mars 2020

Dans le contexte actuel, les délégués syndicaux et les représentants des employeurs, de la DR IDF Est, ont une réunion tous les vendredis après-midi afin de veiller à la bonne mise œuvre des consignes particulières et pour remonter les problématiques rencontrées sur le terrain. A ce jour sur notre DR, la médecine du travail comptabilise 83 agents qui sont, soit considérés comme des cas contacts, présumés ou avérés.

### Voici la liste des points abordés :

- ✓ Sur les sites de travail et les mesures mises en place pour le nettoyage des locaux : il est nécessaire qu'un mode opératoire soit établi avec les prestataires de service pour les façons de faire et les produits utilisés soient conformes aux normes sanitaires en vigueur => *une fiche réflexe va être établie en début de semaine par la médecine du travail, sur ce sujet.*
- ✓ Il y a eu un accident du travail hier et un élu du personnel s'est vu interdire de se rendre à l'hôpital avec son collègue qui y était seul => *la médecine du travail et l'employeur confirme qu'il n'est absolument pas interdit d'accompagner un collègue à l'hôpital, qui plus est en dehors des heures de travail, sachant que nous sommes en période de confinement il faut rester attentif aux sorties.*
- ✓ Sur la nouvelle organisation du CAD : demande des directions nationales de réduire la présence des agents sur sites au vue de la baisse du nombre d'appels et de limiter le risque de contamination. Une organisation et une répartition des appels sur les différents CAD du territoire national et la mise ne place en place du télétravail de jour comme de nuit. Cependant il n'est pas possible de mettre 100% des agents en télétravail. Il ne manque que 4 ordinateurs pour doter tous les agents du CAD.
- ✓ Concernant l'organisation de l'ACR : besoin de réduire les possibilités de contamination, cependant pas de possibilité de conduire le réseau à distance. La direction a modifié les tours de 3x8 pour réduire les temps de travail où plusieurs agents sont en contact.
- ✓ Sur l'éventualité d'utilisation la radio, qui avait été demandé par la CGT, la semaine dernière, en cas de blackout du réseau téléphonique et/ou informatique. Le test a été fait avant le confinement. La direction regarde aussi pour passer par un autre système : HAWAI.
- ✓ Pour la libre circulation des élus du personnel : sur d'autres directions l'autorisation a été donnée aux élus. Pour Enedis, le refus était formel mais la position a évolué => *Il est possible pour élus de se déplacer dans le cas d'un accident grave.* La CGT insiste sur le fait que les élus sont tous des adultes responsables et doivent pouvoir réagir rapidement et donc avoir une autorisation permanente de déplacement et ne l'utiliser que si besoin est => *la direction nous fera une réponse début de semaine prochaine.*

## Réunion des délégués syndicaux et des représentants des employeurs du 27 mars 2020

- ✓ Concernant les congés et les RTT : sur les congés annuels posés ils sont maintenus. Sur les RTT : ils ne peuvent pas être supprimés ou mis sur un CET. Les seules annulations possibles sont à la demande des managers **pour assurer la continuité de service**.
- ✓ Sur la disponibilité du gel hydro-alcoolique au CAD : il est disponible à l'entrée sur le plateau du CAD.
- ✓ 300 litres de gel hydro-alcoolique ont été récupérés et repartis sur l'intégralité de la DR => *visiblement le gel n'est pas arrivé sur tous les sites => la direction vérifie qu'il ait bien du gel sur tous les sites et rappellent aux managers qu'ils doivent fournir des sacs poubelle également.*
- ✓ La prime d'astreinte sera maintenue pour tous les cas de figure, pour tous les agents qui ne pourraient pas monter l'astreinte (mise en quatorzaine, etc.)
- ✓ La prime d'indemnisation des repas du midi pour les salariés qui sont sur le terrain : elle sera collectée en code « prime fermeture de cantine » équivalente à 60% de la prime en vigueur sur le territoire concerné => *la CGT trouve que le montant de cette indemnité ne permet pas aux agents de se restaurer correctement et est complètement injuste.*
- ✓ La date de choix de déplacement pour l'intéressement a bien été décalée au **7 mai minuit**.
- ✓ Concernant le nettoyage des vêtements image de marque : la direction nous informe que la prime de nettoyage des vêtements va être remise en place pour la période => *la CGT alerte sur le fait que les agents ne peuvent pas ramener chez eux des vêtements potentiellement contaminés.*
- ✓ Concernant les agents qui sont en télétravail ou obligés de garder leurs enfants : la direction nous informe qu'à la maille des agences et/ou des services des WhatsApp ont été créés et que les managers prennent contact régulièrement avec eux => *la CGT demande d'avoir la liste afin de pouvoir agir dans la prévention des risques psychosociaux.*

**La délégation CGT est, et restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et porter toutes vos revendications. N'hésitez pas à nous contacter !**